

**Complément d'avis n° 2023/06  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims  
(ESIREIMS)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Injonction** émise dans l'avis n°2023/06 concernant la transmission d'un plan d'action portant sur le déploiement d'un processus qualité complet.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims ;
- Vu la note de synthèse établie par Michèle CYNA, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mars 2024,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mars 2024.



La présidente,  
Elisabeth CREPON